

Maire agressé par des gens du voyage près de Nantes : la justice ne reconnaît pas la circonstance aggravante de sa qualité d' élu

Par Simon Cherner

Publié il y a 2 heures,

Mis à jour il y a 2 heures



Située dans le sud de l'agglomération nantaise, Vertou abrite aujourd'hui plus de 23.000 habitants. *Altitude Drone / altitudedrone - stock.adobe.com*

Les magistrats nantais ont estimé que les deux individus, condamnés mardi pour violences en réunion, ne pouvaient avoir été certains de s'en prendre à l'édile de Vertou. Tiré de chez lui en plein dimanche, il n'était pas habillé de son écharpe tricolore.

Le Figaro Nantes

Il ne s'agissait, pour la justice, que d'un épisode de violences en réunion. Le tribunal correctionnel de Nantes a condamné mardi deux individus à une peine de 80 jours-amendes à 10 euros chacun, pour s'en être pris à un homme, l'été dernier, en le blessant légèrement. La victime se verra aussi reverser un euro symbolique de la part de ses agresseurs, à titre de préjudice moral. L'histoire d'une banale altercation en Loire-Atlantique ? Non. La personne

agressée, Rodolphe Amailland, est le maire de Vertou, près de Nantes. Il a été rué de coups en essayant d'empêcher l'installation sur sa commune de 200 caravanes des gens du voyage. Et les magistrats ont décidé de ne pas reconnaître la circonstance aggravante de sa qualité d' élu.

«*Je déplore très fortement cette négation de ce que je suis*», a réagi mercredi l' élu Les Républicains dans un communiqué, en se désolant d' une «*décision très inquiétante pour la démocratie*». «*C' est problématique, car cela veut dire que s' annoncer comme maire ne suffit pas*», a précisé Rodolphe Amailland pour *Le Figaro*, en rappelant les circonstances de l'altercation.

Un maire face à 200 caravanes

L' épisode remonte au dimanche 11 juin. Apprenant qu' un convoi de gens du voyage est sur le point de s'implanter en toute illégalité sur un terrain de sa commune, Rodolphe Amailland quitte la finale du simple messieurs de Roland-Garros, qu' il suivait depuis son salon, et se dépêche d' aller bloquer l' installation des véhicules, le temps qu' arrivent les gendarmes. La tension monte, les insultes fusent et l' on en vient aux mains : deux individus, âgés de 24 et 23 ans, saisissent le maire de Vertou et le jettent dans un fossé. Légèrement blessé, l' élu porte plainte le lendemain à la gendarmerie. Les deux jeunes sont interpellés les jours suivants.



Il y avait urgence, je n'allais bien évidemment pas faire un crochet par la mairie pour récupérer mon écharpe de maire !

Rodolphe Amailland, maire de Vertou

«*Il y avait urgence, je n'allais bien évidemment pas faire un crochet par la mairie pour récupérer mon écharpe de maire !*», raconte Rodolphe Amailland. «*Sans amertume*», l' édile se félicite néanmoins de la condamnation de ses agresseurs. «*J' espère que cette peine leur permettra de réfléchir et de construire leur avenir dans la légalité*», confie-t- il, avant de remarquer qu' «*il y a une forme d' impunité choquante face aux transgressions répétées des gens du voyage* .»

Malaise

Maire de Ligné et proutident de l' Association des maires de Loire-Atlantique, Maurice Perrion confie au *Figaro* se trouver «*mal à l' aise*», face à la décision du tribunal nantais sur la non-qualification de la circonstance aggravante. «*Je suis très déçu. Les magistrats illustrent par ce jugement consternant leur déconnexion totale avec les élus*, indique-t- il, navré. *La justice a considéré qu' il faudrait qu' on porte en permanence notre écharpe tricolore ; c' est méconnaître le quotidien des maires qui peuvent être sollicités n' importe quand, comme ce fut le cas de Rodolphe Amailland, tiré de chez lui en plein dimanche*».

Le procureur de la République de Nantes, Renaud Gaudeul, avait entamé cet été des poursuites judiciaires à l'encontre des deux jeunes hommes pour «*violences ayant provoqué une ITT de deux jours aggravés par deux circonstances pour avoir été commises en réunion et sur personne dépositaire de l'autorité publique*». Cent jours-amendes avaient été requis par le parquet. Le maire de Vertou a indiqué qu'il ne fera pas appel de la décision.

La rédaction vous conseille

- **«On a peur d'une balle perdue» : des chauffeurs de bus nantais menacent de faire grève pendant les fêtes à cause de l'insécurité**
- **Illuminations de Noël à Nantes : l'opposition dénonce «une volonté de ces décroissants sectaires qui nous dépriment»**
- **Nantes : la police déjoue deux tentatives d'intrusions d'éco-militants sur un site Lafarge**

Sujets

- élus
- violences